

INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT

Sainte-Julienne, jeudi 8 avril 2021 – Le Service de sécurité incendie de Sainte-Julienne cesse la délivrance de permis pour les feux à ciel ouvert à compter de demain. L'indice de danger d'incendie de la SOPFEU indique ÉLEVÉ dans notre région aujourd'hui, et ce, depuis les derniers jours. La hausse des températures prévues pour le week-end, l'absence de précipitations et un taux d'humidité très bas favorisent l'éclosion de feux de broussailles et de forêt. Conséquemment, aucun permis ne sera délivré pour les journées du 9 au 11 avril inclusivement. Nous réévaluerons la situation en début de semaine.

Soyez informé qu'avant d'allumer un feu à ciel ouvert, il est obligatoire de se procurer un permis de brûlage (sans frais) disponible durant les heures d'ouverture de l'administration de l'hôtel de ville. Il est important de surveiller l'indice de danger d'incendie de la SOPFEU en page d'accueil du site Internet de votre municipalité www.sainte-julienne.com (en bas de page à droite). Notez que, lorsque l'indice de danger d'incendie indique ÉLEVÉ, TRÈS ÉLEVÉ ou EXTRÊME, le Service de sécurité incendie peut cesser temporairement la délivrance des permis afin de limiter les risques d'incendie durant cette période.

Malheureusement, chaque printemps, de nombreux feux de végétation sont causés par des citoyens qui sous-estiment le risque associé aux brûlages de rebuts.

- 30 -

Source :
Amélie Huneault
Chef des communications
amelie.huneault@sainte-julienne.com
450 831-2688, poste 7163
www.sainte-julienne.com